Commune de
Saint Etienne au Temple

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 2 mai 2022**

Date de convocation : 25/04/2022

**Etaient présents** : Cyril **POINTUD,** Christelle **CUNIS**, Clément **VAROQUIER**, Yann **DUVERDIER,** Audrey **SIMONET**, Fanny **BERTHELLEMY**, Jérôme **ROUYER,** Olivier **MONTAGNAC,** Delphine **HOYET**, Jérémy **BONNET**, Houssni **JANAH**, **Emeline APPERT,** Jean-Luc **HANCZYK**

Excusée : Flavie **BASTOS-HANCZYK** donne pouvoir à Jean-Luc HANCZYK

Absent : Guy **MERAT**

---

Avant de débuter la séance, Monsieur le Maire confirme à l'ensemble des Membres présents, la présence à 21 h, de Monsieur Cédric GUYOT, qui a sollicité un entretien avec les élus afin de leur exposer son projet de développement d'installation de distributeur de pizzas artisanales.
Monsieur le Maire fournit quelques explications par rapport à ce dossier et signale qu'une publicité a été apposée dans notre panneau d'affichage quant à la recherche d'un prestataire pour l'installation d'une machine à pizza et d'un distributeur à pain. Cette annonce publique figurera également dans la rubrique des « annonces légales » du journal l'Union en date du 5 mai 2022.

## Intervention de Monsieur Cédric GUYOT

Le Conseil Municipal accueille donc Monsieur Cédric GUYOT, exploitant d'une pizzeria à Jalons (Pizzeria BELLA NOTTE) qui souhaite développer son activité et serait intéressé par l'installation d'un distributeur de pizzas artisanales dans notre Commune.
Dans un premier temps, Monsieur Cédric GUYOT propose la dégustation de pizzas les plus courantes et les plus appréciées généralement par la clientèle, comprises dans le choix des pizzas élaborées par ses services.
Cet atelier dégustation rencontre un vif succès.
Monsieur Cédric GUYOT poursuit la présentation de ce service de proximité, en énumérant les nombreuses possibilités et fonctionnalités d'un tel distributeur, répondant aux besoins actuels et futurs des consommateurs.
Un débat s'engage.
Les conseillers présents émettent plusieurs questions et précisons supplémentaires auxquelles Monsieur Cédric GUYOT se fait un plaisir d'y répondre.
La présentation ainsi terminée, Monsieur le Maire et les Membres présents remercient chaleureusement Monsieur Cédric GUYOT pour son intervention.

## Approbation du compte rendu du 4 avril 2022

Le compte rendu est approuvé.

## Avenant au contrat de prestations de service « Les Petits Gastronomes »

Monsieur le Maire présente un courrier émanant de SODEXO (Les Petits Gastronomes) ainsi que deux circulaires transmises par la Préfecture, rédigées par le Cabinet du Premier Ministre, portant sur la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration.
Ces documents concernent la révision de prix exceptionnelle de 3%, rétroactif au 1er janvier 2022, qui devrait aboutir à un avenant au marché en cours, de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le Groupe Scolaire du Plantinot.
Monsieur le Maire rappelle que les repas nous sont facturés 3.00 € HT.
Après étude de ces documents, une conseillère propose de se rapprocher d'autres communes utilisant ce même service de fourniture et de livraison de repas, pour échanger sur ces divers points, avant d'accepter la hausse tarifaire exceptionnelle de 3%.
Ce sujet sera reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## Délibération approuvant le devis pour remplacement des tables de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe que les tables actuellement disponibles au sein de notre salle des fêtes doivent être remplacées, en raison de leur vétusté.
Monsieur le Maire rappelle également qu'une opération d'investissement a été votée à ce sujet lors de l'élaboration du budget 2022.
Pour ce faire, trois devis de sociétés spécialisées dans la fourniture de matériels pour les collectivités, ont été reçus et présentés à l'ensemble des Membres présents.
Suivant cette analyse, le Conseil Municipal décide de retenir le devis émanant d'ALTRAD MEFRAN Collectivités pour un montant de 2 996.16 € TTC, comprenant la fourniture de 20 tables encastrables (plateau couleur noir), d'un chariot de transport et de 5 tables « mange debout » avec nappage noir.-

## Devis démoussage toiture du groupe scolaire du Plantinot

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Clément VAROQUIER qui présente à l'ensemble des Membres présents un devis pour le démoussage de l'ensemble de la toiture du groupe scolaire et le nettoyage des gouttières.
Ce devis émanant de la Société SOPREMA, relatif à la réalisation de ces travaux, s'élève à un montant TTC de 5 776.80 € (cette société est déjà intervenue pour la rénovation du toit du bâtiment modulaire situé dans l'enceinte du Groupe Scolaire).
Après étude de ce devis et avant d'en accepter les termes, l'ensemble des Membres présents demandent à reporter ultérieurement cette décision avec d'autres devis comparatifs.

## Délibération Approbation du projet relation citoyenne 2020 -2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yann DUVERDIER, Président de la commission « Communication-Numérique » en charge de ce dossier.

L'avènement de l'équipement numérique et les fortes attentes des citoyens ont poussé le conseil municipal à réfléchir à son plan « Relation Citoyenne 2020-2026 » depuis sa prise de fonction en 2020.

Dans ce contexte, le conseil municipal a souhaité accélérer le développement des services en ligne dès 2022 et jusqu'en 2023.
La Commune dispose d'un site internet depuis 2014 mais doit investir à nouveau pour le mettre au niveau des technologies et réglementations actuelles.
Après ces explications, Monsieur Yann DUVERDIER présente à l'ensemble des Membres présents un devis estimatif d'un montant de 16 000 € échelonné sur 3 ans, qui comprend :

- Site internet responsive /RGAA/SSL
- Application mobile de notifications
- Portail de démarches en ligne dont SVE Urbanisme
- Portail familles et paiement en ligne

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal accepte ce devis estimatif d'un montant de 16 000 € échelonné sur 3 ans et charge Monsieur Yann DUVERDIER du suivi de ce dossier.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Permanences des bureaux de votes – Elections législatives des 12 et 19 juin 2022
Monsieur le Maire informe que le scrutin des Elections Législatives sera ouvert de 8 h à 18 h.
Il fait donc circuler les tableaux d'organisation des permanences, avec plages horaires de 2 heures, sur lesquels les membres présents peuvent s'inscrire.

Pont sur l'aménagement du terrain rue de la Mairie
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Houssni JANAH, chargé de ce dossier.
Celui-ci rappelle que la délibération approuvant le plan de financement de cette opération a été votée lors de la précédente séance de Conseil Municipal (04/04/2022) et qu'elle en précise les montants.
Monsieur Houssni JANAH a recontacté MEFRAN Collectivités pour une réactualisation financière du projet, tenant compte des avis et remarques formulés lors de la précédente analyse du projet.
Il procède à de nouvelles projections d'insertion de ce programme, sur le terrain concerné.
Afin de poursuivre l'étude de ce projet en terme de financement, Monsieur le Maire a planifié une réunion, animé par Monsieur Pierre KASZTELAN, Conseiller aux décideurs locaux, qui se déroulera Mercred1 11 mai 2022 à 18 h 30.

Permanence de Madame la Députée Lise MAGNIER
Monsieur le Maire informe que la Députée, Madame Lise MAGNIER, tiendra une permanence au sein de notre Mairie, Jeudi 12 mai 2022 à 18 h.

Problèmes au Restaurant scolaire
Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des Membres présents, de la visite en Mairie de trois élèves se plaignant de problèmes se déroulant pendant le service du repas de midi au restaurant scolaire.
Il précise également avoir été destinataire d'un courrier émanant d'un parent d'élève.
Il s'est également entretenu avec la responsable du restaurant scolaire à ce sujet.

Transport scolaire méridien Cuperly/Saint Etienne Au Temple

Monsieur le Maire signale avoir reçu un courrier de Madame Catherine BOULOY, Maire de la Commune de Cuperly, l'informant de la décision de son Conseil Municipal, du maintien du transport scolaire méridien pour l'année scolaire 2022/2023 pour un coût de 1 797 €, la région Grand Est ayant décidé de supprimer ce service.
Madame Catherine BOULOY sollicite la Commune de Saint Etienne pour prendre part à cette dépense.
Après réflexion, les Membres présents, à l'unanimité, ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

## URBANISME

**PC 051476 22 R0003**
Construction d'une véranda

**M. Michel GALAS**
12 bis rue de St Léger

**DP 051 476 22 R0006**
Installation d'un abri de jardin

**M .Romain VALLET**
26 Rue des Coquelicots

**FIN DE SEANCE A 00 H 30**

## CONSEILS MUNICIPAUX 2022

- Lundi 13 juin 2022
- Lundi 5 septembre 2022
- Lundi 3 octobre 2022
- Lundi 14 novembre 2022
- Lundi 12 décembre 2022

**Le Maire**
**Cyril POINTUD**

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE ★ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE